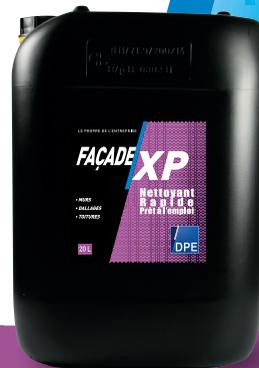


FAÇADE XP

- MURS
- DALLAGES
- TOITURES

Nettoyant Rapide Prêt à l'emploi



Description :

FAÇADE XP est un nettoyant façade, pour murs, toitures et dallages, rapide et prêt à l'emploi. FAÇADE XP est constitué d'agent de surface tensio-actif, de sels alcalino terreux, d'hypochlorite de soude (concentration en chlore actif < 9.6%) et d'un agent de rhéologie.

Mode d'emploi :

- Produit prêt à l'emploi
- Application à l'aide d'un rouleau, d'une brosse ou d'un pulvérisateur adapté
- Temps d'application : laisser agir de 15 à 30 minutes sur les surfaces peintes et jusqu'à 1 heure sur les crépis, béton, brique ou pierre.
- L'application doit être suivie d'un **rinçage obligatoire** dès apparition de l'effet désiré.

Conseils pratiques :

Pour une propreté durable dans le temps il est possible d'appliquer après traitement et séchage une protection hydrofuge de type STARFUGE AQUA ou STARFUGE R

Consommations :

Dose d'application : 0.3 L/m²
DLU : 6 mois

Précautions :

- Protéger la végétation et les surfaces sensibles aux produits alcalins ainsi que les surfaces non concernées par le nettoyage
- Attention aux projections accidentelles
- Ne convient pas pour les toitures en ardoises artificielles ou en présence de crochets et gouttières en acier galvanisé ou zingué.
- Effectuer un essai préalable.
- Ne pas appliquer par grand vent, sur des surfaces gelées
- Ne pas réutiliser l'emballage
- Eliminer l'emballage vide et le produit non utilisé conformément aux prescriptions de la réglementation locale en vigueur.

Conditionnement :

5 et 20L

Hygiène et sécurité :

- CORROSIF
- Lire attentivement l'étiquette et la fiche de donnée de sécurité
- Formule enregistrée auprès du SYNNAPE

Caractéristiques techniques :

Densité : 1.12 environ - pH : 14

Stockage :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière dans un endroit bien ventilé. Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garanties implicites ou formelles. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Instruction pour l'élimination :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Emballages souillés : vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

LE PROPRE DE L'ENTREPRISE



Fabricant de produits pour le décapage, le nettoyage et la protection

Z.A. du Gifard 3 - CS 10022 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - Fax : 02 99 37 70 62 - accueil@dpe.fr - www.dpe.fr